



15ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 45356 | De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transition écologique | | Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires |
| Rubrique > énergie et carburants | Tête d'analyse > Label « Greenfin » | Analyse > Label « Greenfin ». |
| Question publiée au JO le : 26/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la création du nouveau label « Greenfin ». Créé en mars 2022, ce label s'adresse aux acteurs financiers et garantit que les produits financiers auxquels il est attribué contribuent effectivement au financement de la transition énergétique et écologique et donc à la protection du climat. Or ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire. Une fois de plus, le nucléaire, énergie durable et non émettrice de gaz à effet de serre, est assimilé aux énergies carbonées, contre toute logique. C'est aussi en totale contradiction avec la nouvelle politique énergétique définie par le Président de la République à la fin de l'année 2021, en particulier la construction de nouveaux EPR. Il lui demande donc la suspension au moins à titre provisoire de ce label dans l'attente d'une rédaction incluant le nucléaire, en conformité avec les orientations du Président et du Gouvernement et même désormais de l'Union européenne.